



Sécurité de l'approvisionnement en énergie

Conférence de presse du 28 septembre 2022

Département des institutions, du territoire et du sport
Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine

Christelle Luisier Brodard

présidente du Conseil d'Etat,
cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport

Vassilis Venizelos

chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

Isabelle Moret

cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine



Christelle Luisier Brodard

Présidente du Conseil d'Etat

Cheffe du Département des institution, du territoire et du sport

Contexte général

- **Pénurie énergétique: un risque concret**
- **Dépendance** de facteurs exogènes sur lesquels le Canton n'a aucune maîtrise
 - *production d'énergie dans les pays limitrophes, conditions météorologiques hivernales, guerre en Ukraine, pluviométrie automnale*
- **Anticipation et mise en place** d'une stratégie cantonale de gestion pour :
 - *garantir les prestations publiques essentielles*
 - *accompagner la population, les communes et les entreprises*
 - *mettre en place des mesures d'économie d'énergie au sein de l'ACV*

Périmètre d'actions du Canton

- L'approvisionnement en énergie est de la **compétence de la Confédération**
- **Abaisser le risque** de pénurie en **réduisant notre consommation d'énergie** et en luttant contre le gaspillage
- Les cantons **se coordonnent** dans le cadre de la Conférence intercantonale de l'énergie au sein de laquelle le Canton de Vaud est actif

Objectifs prioritaires du Canton

- Réduire le risque de **contingement** ou de **coupures prolongées** afin de:
- Sauvegarder la vie et l'intégrité physique des personnes
- Maintenir la sécurité et les prestations de santé
- Maintenir la production, l'approvisionnement des biens et services essentiels
- Préserver les emplois et éviter les faillites
- Préserver l'environnement et le patrimoine

Actions engagées

- **Déterminer les mesures d'économie d'énergie** applicables à l'échelle de l'administration cantonale
- **Identifier les infrastructures critiques/vitales** et assurer leur fonctionnement en cas de délestages ou de black-out
- **Informers les communes et les acteurs économiques**, notamment les milieux immobiliers, sur de futures actions de communication et de formation
- Mettre en consultation **deux projet de décrets urgents** permettant, avec l'aval du Parlement :
 - *d'accompagner les «grands consommateurs» appelées à revoir leur fonctionnement pour faire face à une pénurie*
 - *de limiter l'éclairage publicitaire et commercial*

Rôle des communes et soutien de l'Etat

- **Des partenaires essentiels** en cas de situation de crise
- **Un relais majeur et précieux** auprès de la population et des acteurs économiques locaux (information, encouragement aux économies d'énergie)
- **Soutien cantonal aux communes** dans leurs démarches actuelles et à venir
- Mise à jour des **plans de continuité communaux** pour assurer le maintien des prestations vitales à la population (eau potable, gestion des eaux usées)
- Dès octobre, **des séances d'information** pour les communes seront organisées par les préfectures qui jouent leur rôle de relais dans les districts



Vassilis Venizelos

Conseiller d'Etat

Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

Préparation de la gestion du risque de pénurie

- Identification des **infrastructures critiques du canton**
 - Implication de nombreux services de l'Etat
- Approche **proportionnée et systémique**
 - Une génératrice ne suffit pas à assurer les prestations du CHUV
- Changement de **gouvernance** de la gestion du risque
 - Passage infra-Orca
 - Ressources dédiées
- Mesures de **communication**
 - vd.ch/penurie
 - Hotline dès mi-octobre

Mesures d'économie de gaz

- **Objectif: - 15%**
- Un enjeu prioritaire: **le chauffage**
Recommandations valables pour les logements mais aussi les bureaux, les écoles
- Température-cible **20 degrés**, selon recommandation EnDK
- Programme **éco-logements** et **formations** pour concierges, agents d'exploitation et chauffagistes d'immeubles chauffés au gaz
- Installations **bicombustibles** à commuter sur d'autres source d'énergie

Mesures d'économie d'électricité

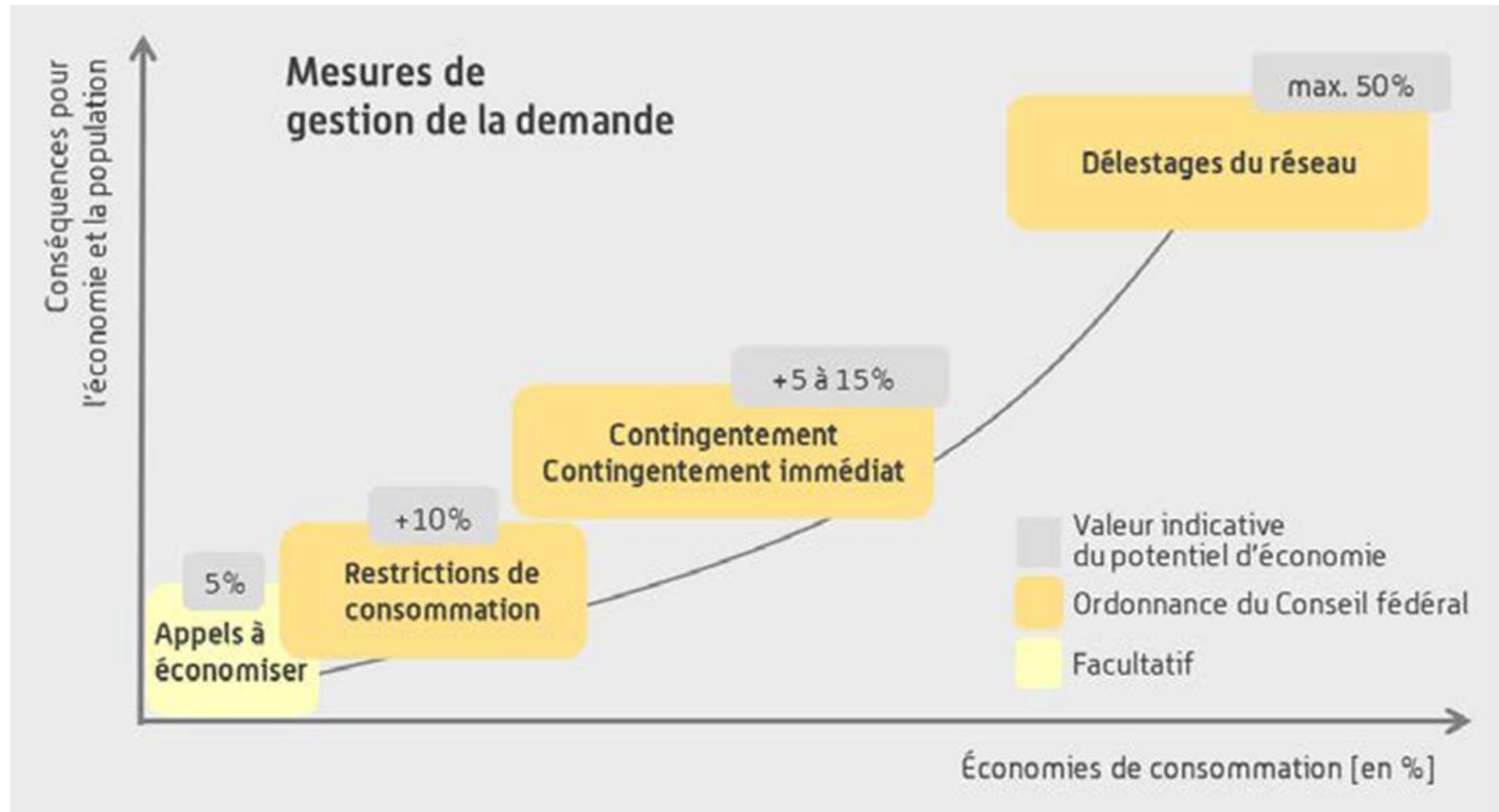
- **Objectif: - 10%**
- **Ménages:** relayer les messages fédéraux
- Décret urgent en consultation: lutte contre le gaspillage avec l'extinction nocturne des **enseignes commerciales** et des **bâtiments non-résidentiels**
- Deuxième décret urgent en consultation: aider les **grands consommateurs** à se préparer au risque de contingentement
- Mise en œuvre **rapide** de ces deux décrets



Isabelle Moret Conseillère d'Etat

Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine

Réduction de la consommation : niveaux de la Confédération



Exemplarité de l'Etat (1/3)

Plan de réduction de la consommation d'énergie au sein de l'administration cantonale en 4 phases progressives, fixé sur la base des niveaux de la Confédération

Phase 1 (situation actuelle) : surveillance → mesures volontaires et/ou «indolores»

Phase 2 : risque de pénurie d'électricité ou de gaz imminente → restrictions de consommation

Phase 3 : pénurie de gaz et/ou d'électricité → contingentements décidés

Phase 4 : pénurie effective → coupures, délestages

Exemplarité de l'Etat (2/3)

Phase 1 : Mesures d'économie immédiates

Quelques exemples*

- *Limitation de la température dans les locaux (20 degrés)*
- *Limitation de l'usage des ascenseurs*
- *Arrêt des appareils en stand by*
- *Introduction de multiprises interruptibles*
- *Extinction de nuit des monuments de l'Etat (Chillon, cathédrale, etc.)*
- *Ouverture de tous les stores le matin; fermeture le soir*

* Basés sur les recommandations de l'EnDK

Exemplarité de l'Etat (3/3)

Phase 2 et phase 3

- *Le potentiel du télétravail est déployé*
- *Une certaine mobilité des entités de l'ACV par regroupement ou déplacement de différentes activités est mis progressivement en place*

Phase 3 (contingentement)

- *Fermeture des parties de bâtiments et regroupement des activités dans des zones chauffées restreintes*
- *Suppression de certaines activités énergivores (salles de gym, piscines, musées, etc.)*

Phase 4 (délestage)

- *Déploiement des plans de continuité*

Economie

Recommandations aux milieux économiques et aux régies immobilières

- Appliquer les recommandations de l'EnDK
- Informer les entreprises et les régies de mesures d'économie applicables dès à présent
- Inviter les entreprises à se préparer à la poursuite de leurs activités avec une réduction de l'électricité (prévoir des plans)
- Dans l'immédiat :
 - Campagnes d'information ciblées
 - Création d'une page dédiée sur le site de l'Etat, avec une FAQ (mise à jour régulière)
 - Mise en place d'une hotline (mi-octobre)